



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Egypte

Question écrite n° 41150

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le silence assourdissant du Gouvernement concernant les pillages et les violences infligées aux chrétiens et à leurs lieux de culte en Égypte depuis le 14 août 2013. En effet, depuis la mi-août les violences et les discriminations subies par les chrétiens en Égypte se sont intensifiées, avec notamment le pillage ou la destruction de 39 églises et de 23 autres attaquées par jets de pierre, cocktails Molotov ou balles. Six écoles ou couvents ainsi que de nombreux équipements appartenant aux coptes ont été brûlés, détruits ou pillés ou saccagés. Il souhaite savoir quelles mesures ont été entreprises par le Gouvernement français pour protéger ces chrétiens, compte tenu notamment des liens spécifiques que la France entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient et le rôle crucial de celles-ci en faveur de la francophonie dans cette région du monde.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle est particulièrement préoccupée par la détérioration de la situation des personnes appartenant aux minorités religieuses dont les droits sont violés dans différentes parties du monde. C'est pourquoi la France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens d'Orient s'inscrit dans cette politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la francophonie dans cette région du monde. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. La France s'est mobilisée pour qu'une déclaration présidentielle du conseil de sécurité des Nations unies leur soit adressée en novembre 2010 suite à l'attentat contre la cathédrale syriaque catholique de Bagdad. La France agit régulièrement pour que le conseil Affaires étrangères de l'Union européenne condamne les violences contre les chrétiens, elle l'a fait à nouveau dernièrement à l'occasion des conclusions du conseil Affaires étrangères du 21 août qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens d'Orient en cette période cruciale et elle demeurera vigilante et mobilisée quant à leur situation. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient constitue un indice très significatif de l'avancement ou non de l'Etat de droit dans cette région.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41150

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11141

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12323